



Homelyoo réinvente le modèle de la chasse immobilière en devenant le 1^{er} chasseur immobilier 100% au forfait

C'en est fini des honoraires au pourcentage de la valeur du bien ! Homelyoo a redéfini son offre pour aller encore plus loin dans la relation de confiance et de transparence avec les acquéreurs. Désormais, nos clients auront connaissance du budget précis à allouer à leur projet en fonction du type de bien qu'ils souhaitent acquérir et non plus en fonction de son prix. Une façon supplémentaire de leur indiquer que le chasseur immobilier négociera toujours dans leur intérêt.

Homelyoo, chasseur immobilier à Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, et Bouches-du-Rhône depuis 2015 lance **une nouvelle offre pour repenser les pratiques de la chasse immobilière : des honoraires 100% au forfait et en fonction du type de bien acquis, du studio à la maison familiale, véritable nouveauté sur le marché des chasseurs immobiliers.**

En pratique, l'acquéreur désirant confier sa recherche immobilière à un chasseur d'appartement détenteur de la carte de Transactions Immobilière (carte T) rémunère celui-ci pour la prestation de recherche, de négociation et d'accompagnement lors de son acquisition. Soumis aux mêmes dispositions légales que les agents immobiliers (loi Hoguet), les chasseurs immobiliers avaient naturellement conservé le modèle d'honoraires au pourcentage : généralement entre 2 et 3% de la valeur du bien. **Un système de calcul souvent remis en cause** par les acquéreurs, qui pouvaient craindre que les chasseurs immobiliers ne négocient pas toujours les prix dans leur intérêt, car cela diminuait d'autant leur commission.

À l'écoute de ses clients, Homelyoo devient donc le 1^{er} chasseur immobilier 100% au forfait, en proposant une grille d'honoraires en valeur. « *Nous matérialisons ainsi notre volonté d'aller plus loin dans la transparence avec nos clients. Nous leur donnons un signe fort de confiance en leur proposant un montant d'honoraires qui ne variera jamais au cours de la recherche* », expliquent Delphine Herman et Julie Louis,

associées chez Homelyoo. Ce n'est plus le prix de l'appartement ou de la maison qui détermine les honoraires, mais la valeur du service rendu par rapport au type de bien recherché.

Nouveaux tarifs des services Homelyoo :

Type de bien recherché ⁽¹⁾	Honoraires TTC par bien
Investissement locatif ou Studio	9 900 €
2 pièces	12 900 €
3 pièces	16 900 €
4 pièces et + ou Maison	22 900 €

Ces honoraires de recherche ne sont exigibles qu'à la signature de l'acte authentique de vente, devant notaire. Le taux de TVA appliqué est de 20%. Tarifs par bien recherché. (1) Définitions > Investissement locatif : bien destiné 100% du temps à la location, studio ou 2 pièces uniquement. 2 pièces : appartement avec 1 chambre séparée. 3 pièces : appartement ou maison avec 2 chambres. 4 pièces et + : appartement ou maison avec 3 chambres minimum. Les honoraires concernant le « 2 pièces », le « 3 pièces » et le « 4 pièces et + ou maison » sont valables pour une résidence principale ou un pied-à-terre.

Contacts :

Delphine Herman delphine.herman@homelyoo.com +33 6 62 51 63 00
Julie Louis julie.louis@homelyoo.com +33 6 82 99 10 93

Retrouvez-nous sur :

www.homelyoo.com



Homelyoo est membre de la Fédération Nationale des Chasseurs Immobiliers (FNCI) : www.fn-ci.fr

Homelyoo est une enseigne de The Good House, SAS au capital de 1000 euros,
812 508 694 RCS Nanterre, 6 bis rue de Bellevue, 92150 Suresnes.